

GESTION DES ACTIFS NATURELS : LE DÉFI DE L'ÉROSION DES BERGES

FCM FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES / FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Canada

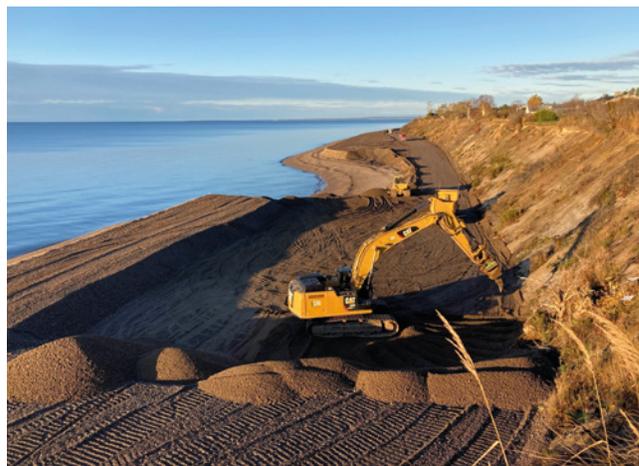
Lorsqu'il est question de la gestion de leurs actifs, de plus en plus de petites et moyennes municipalités constatent l'importance d'adopter une démarche misant sur une connaissance et un suivi rigoureux de l'évolution de l'état de leurs infrastructures. Pour plusieurs municipalités côtières, les défis vont cependant bien au-delà des infrastructures en raison de la diminution de la résilience de nombreux écosystèmes. La gestion des actifs naturels devient alors un enjeu important à considérer.

L'érosion des berges représente l'un de ces risques importants et parfois imprévisibles pour de nombreuses municipalités situées le long du Saint-Laurent. Sur la Côte-Nord, la région forme un long chapelet de 1300 km de littoral le long du fleuve. De réelles inquiétudes existent relativement à l'érosion des berges, mais aussi au sujet de la menace de glissements de terrain dus à la présence dominante du sable.

« Nous perdons du territoire chaque année, regrette la préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord et mairesse de Forestville, M^{me} Micheline Anctil. Les changements climatiques ont réduit le couvert de glace sur le fleuve qui assurait la protection des côtes lors de grosses tempêtes. Les grandes marées amènent des vagues si hautes qu'elles envahissent complètement des quais et des routes comme ce fut le cas au quai des Escoumins en 2018. »

DES CRAINTES GRANDISSANTES

Les craintes par rapport aux événements venant du fleuve sont grandissantes. À la MRC de La Haute-Côte-Nord, l'enjeu est régulièrement à l'ordre du jour du conseil des maires. « Nous avons de plus en plus de zones le long de nos



À Pointe-aux-Outardes, dans la MRC de Manicouagan, la FQM a collaboré à un ouvrage de protection de 1,3 km qui permettra de préserver de l'expropriation 76 propriétés.
Crédit photo : Dominic Lachance

municipalités qui sont à risque et qui sont en zone habitable, poursuit la préfète, en mentionnant que ce sont les municipalités qui en font les frais avec une perte de leur territoire. Nous devons aussi prendre en compte l'aspect humain et le stress lié à ces phénomènes avec les conséquences sur la santé physique, mentale et monétaire des individus.»

La préfète évoque le cas du secteur du Cap de Bon-Désir, aux Bergeronnes, où les propriétaires de quatre résidences situées de part et d'autre de la route 138 ont appris au début de février 2021 qu'ils étaient fortement invités à quitter leur propriété au plus tard le 25 mars 2021 en raison des conditions de terrain critiques. Pour certains, ce n'est pas seulement une question de matériel et de propriétés, c'est toute une vie qu'on leur demande de raser dans un délai de 6 semaines.

Le risque de mouvement de sol dans ce secteur menace également la route 138 et le camping municipal dont 70 des 190 emplacements devront être amputés. Du côté du ministère des Transports, des études sont en cours en vue de déplacer un tronçon d'environ 500 mètres de la route à la hauteur du secteur menacé par l'érosion.

Pendant ce temps, le conseil municipal des Bergeronnes demande aux gouvernements de contribuer financièrement à l'érection d'un mur de pierres de 1,5 km de long afin de protéger les résidents concernés et le camping Bon-Désir.

La mairesse de Forestville conjugue aussi avec les risques qui guettent sa municipalité. Celle-ci est en attente d'une aide financière afin de procéder à la réfection d'une palplanche qui protège la route panoramique en bordure de la Baie verte, un joyau touristique local et régional.

LA NÉCESSITÉ DES OUVRAGES DE PROTECTION

À Pointe-aux-Outardes, dans la MRC de Manicouagan, le service Ingénierie et infrastructures de la FQM a collaboré à la réalisation d'un ouvrage de protection de 1,3 km sur le bord du Saint-Laurent, qui permettra de préserver de l'érosion 76 propriétés. Sans cette recharge de plage, dont le coût est évalué à près de 10 M\$, les résidents étaient menacés d'expropriation.

Les grandes marées de l'automne 2010 sont pointées du doigt comme ayant eu un effet dévastateur majeur sur l'érosion des berges dans les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Dans la MRC de Sept-Rivières, les fortes tempêtes survenues en décembre 2016 ont aussi causé d'importants dommages aux berges de Port-Cartier. Quelque 650 mètres de côte ont été rongés par la mer, la rue longeant la plage a été emportée sur une centaine de mètres.

La Ville de Port-Cartier est en attente d'une décision gouvernementale afin d'aller de l'avant avec son projet de stabilisation des berges de la plage Rochelois. Selon le ministère de la Sécurité publique, l'érosion aurait grugé une dizaine de mètres de terrain sur cette plage depuis 2010.

La situation est complexe. Le ministère de la Sécurité publique recommande de procéder à une recharge de plage avec des matériaux granulaires, ce avec quoi le maire de Port-Cartier et préfet de la MRC de Sept-Rivières, M. Alain Thibault, n'est pas d'accord. Il veut éviter les erreurs commises en 2019 lorsque la ville a procédé à des travaux de recharge de plage et à l'expropriation de 6 résidences à la Place McCormick, un autre secteur de Port-Cartier affecté par l'érosion.

« McCormick a été rechargé avec des matériaux granulaires grossiers, de 6 à 8 pouces de diamètre, explique-t-il. On appelle plus ça une plage, c'est fini. Ce n'est pas ça qu'on veut pour la plage Rochelois. Ce n'est pas vrai qu'on va détruire une aussi belle plage, surtout que c'est un privilège qu'on a d'avoir ça en plein centre-ville. »

Port-Cartier, Les Bergeronnes, Pointe-aux-Outardes et Forestville ne sont que quelques-unes de ces dizaines de municipalités côtières qui doivent faire face aux conséquences directes des changements climatiques et réagir lorsqu'un événement survient.

INTÉGRATION DES ACTIFS NATURELS À LA PLANIFICATION MUNICIPALE

Depuis plusieurs années, les études menées par les chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski ont permis de documenter le phénomène de l'érosion des berges en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord. Malgré les connaissances acquises et les pronostics inquiétants, la vision et la planification ne semblent pas au rendez-vous.

La préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord déplore ce manque de vision. « À chaque fois qu'il arrive quelque chose, on documente l'événement, mais il n'y a pas de vision globale des problématiques. On est toujours en réaction même si ça fait des années que le phénomène menace notre territoire. »

« L'impact est majeur dans la vie des personnes et de la communauté, constate M^{me} Anctil. Il y a des gens qui perdent tout ou qui doivent déménager. Ce sont des coûts importants, tant pour les individus que pour les municipalités. Malheureusement, les sommes nécessaires pour la construction de telles infrastructures ne sont pas prévues dans les budgets des municipalités. Lorsque survient un événement, il faut se fier à l'aide des différents ministères. »

Une saine gestion des actifs municipaux en intégrant les actifs naturels et une planification rigoureuse des investissements peuvent certainement aider à prévenir certains dommages, mais en cas de catastrophe majeure, les municipalités devront toujours pouvoir compter sur l'intervention des paliers supérieurs. ■



À Port-Cartier, un ouvrage de protection doit être aménagé à la plage Rochelois, mais les discussions se poursuivent avec le gouvernement. La Ville veut éviter de répéter les erreurs commises lors de la recharge de plage de la Place McCormick en 2019.

Crédit photo : Shirley Bishop

ET SI L'ON SE COMPARAIT...

Au Canada, c'est connu. Un nombre considérable d'infrastructures publiques sont vieillissantes et en mauvais état. Selon le **Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes 2019**, près de 40 % des routes et des ponts au pays sont dans un état qualifié de passable, mauvais ou très mauvais, alors que 80 % de ces infrastructures sont âgées de plus de 20 ans.

Si la situation est préoccupante, elle n'est pas unique au Canada. En Allemagne, quatrième puissance économique mondiale, les infrastructures publiques sont dans un piteux état. La politique budgétaire exercée sous la chancelière Angela Merkel a entraîné un grave sous-financement des infrastructures. Près de 20 % des autoroutes, 41 % des routes nationales et 46 % des ponts seraient à refaire.

Près de Francfort, un pont est notamment sur le point de s'effondrer. En juillet 2021, l'ouvrage a été condamné. Il est interdit de circuler au-dessus ou en dessous. Les 80 000 véhicules qui l'empruntaient chaque jour sont déviés. Pour certains, il faut une heure de plus pour se rendre au travail.

Près de 5 000 ponts en Allemagne sont en très mauvais état; cela représente plus de 10 % de ce type d'infrastructure au pays. Plus de 33 G\$ d'euros seraient nécessaires pour remettre en état les infrastructures de transport et 46 G\$ pour mettre à jour les établissements scolaires, dont l'état est aussi détérioré que le réseau routier.

Source : Reportage de France 2, diffusée le 23 septembre 2021

https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/elections-en-allemande/allemande-les-infrastructures-du-pays-a-la-traine_4781967.html